



## Renseignement sur démarche a suivre

Par **cece71**, le **12/07/2009** à **11:07**

Bonjour,  
Je vous écrit car j ai eu un enfant a mes 18 ans et avec MrX ns ns somme séparer assez vite.Au début il venait le voir,car je l appelai sinon il ne venait pas,je ne lui ai jamais demander d'argent.Puis par la suite j ai fait la rendontre d un homme et cela fait maintenant 5 ans que nous somme ensembles et nous voudriont nous marier et mon fiancé voudraient adopter mon fils,comment est ce que je peu faire et surtout est-ce qu il est possible de faire signer des papier comme s il refusait a ses droit parental.  
En attente d'une réponse de votre part je vous prie d'agree mes remerciements